

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 440

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 3 QUATERDECIES A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 3 *quaterdecies* A qui renforce l'avantage fiscal issu du crédit d'impôt au titre des dépenses engagées pour assurer le remplacement de certains agriculteurs pour congés en pérennisant le dispositif et en le portant à un taux unique de 66 %.

Face à la nécessité de garantir la soutenabilité des finances publiques, le bornage dans le temps des dispositifs fiscaux étant une mesure de bonne gestion des finances, et dans l'attente de la réalisation d'une évaluation du dispositif d'ici la fin de l'année 2024, il est recommandé de supprimer le présent article.